



Heure supplémentaire, annualisation et fonction publique

Par toonboot

Bonjour,

J'ai effectué 2 mois de CDD dans le publique, il était prévu un CDI au terme du CDD que j'ai choisi de refuse.

Il était prévu que je sois annualisé (35h) sur l'année, j'ai donc effectué des heures supplémentaires durant ce CDD (60+).

Le CDD effectué (à temps complet) ne stipule rien sur l'annualisation, mais encore une fois il s'agit d'un contrat de contractuel dans la fonction publique (et tout est très flou).

Mon patron doit il me payer mes heures supplémentaires majorées ? Car il souhaite me payer mes heures au taux normal (et sous forme de prime...).

Est-ce normal?

Merci!